Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/041 portant fixation du taux des indemnités de l'exécutif

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

Délibération 2026/041 portant fixation du taux des indemnités de l'exécutif

L'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Les présidents des communautés de communes, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des métropoles perçoivent une indemnité de fonction dont le montant est déterminé par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'organe délibérant peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au montant prévu par ce décret en Conseil d'État, à la demande du président.
[…]
Les indemnités maximales votées par le conseil […] d'une communauté d'agglomération […] pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur. […] »

Le décret en Conseil d'État susmentionné est intégré au CGCT à l'article R5216-1. Ce dernier dispose que :

« Les indemnités maximales votées, en application de l'article L5211-12, par les organes délibérants des communautés d'agglomération pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

POPULATION	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
	Président	Vice-président
De 50 000 à 99 999	110 %	44 %

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-12 et L5216-1,
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice–Présidents,
Considérant que l'importance stratégique des 2 premiers postes de Vice-Présidents justifie une indemnité plus élevée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **De fixer le taux d'indemnisation du Président à 75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **De fixer le taux d'indemnisation des deux premiers Vice-Présidents à 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **De fixer le taux d'indemnisation des autres Vice-Présidents à 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **De préciser que les crédits concernant ces indemnités seront inscrits à l'article 65311 du budget primitif 2026 : Indemnités des Elus.**

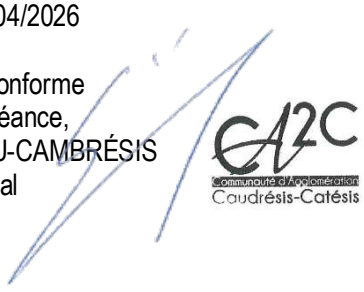
Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

2026/

Tableau récapitulatif des taux d'indemnisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Fonction	NOM Prénom	% IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	SIMÉON Serge	75%
1er Vice-Présidente	DOERLER Axelle	40%
2e Vice-Président	BRICOUT Frédéric	40%
3e Vice-Président	QUONIOU Henri	30%
4e Vice-Président	DUDANT Pierre-Henri	30%
5e Vice-Présidente	NICAISE Véronique	30%
6e Vice-Président	BACCOUT Fabrice	30%
7e Vice-Président	JUMEAUX Stéphane	30%
8e Vice-Président	HENNEQUART Michel	30%
9e Vice-Président	SIMÉON Nicolas	30%
10e Vice-Présidente	LESNES SETIAUX Monique	30%
11e Vice-Président	MÉLI Jérôme	30%
12e Vice-Présidente	HOTTON Sandrine	30%
13e Vice-Président	LECLERCQ Bruno	30%
14e Vice-Président	DEMADE Aymeric	30%
15e Vice-Président	FORRIÈRES Daniel	30%

Annexe(s) - *Tableau récapitulatif des indemnités*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026 Publication le 24/04/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

annexé à la délibération relative aux indemnités des élus

Nbre de vice-présidents ayant effectivement reçu délégation : 15

Population totale : entre 50 000 et 99 999

Fonction	Enveloppe maximale autorisée	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président L.5211-12, L5216-4 et R.5216-1 du CGCT	1 X 110 % = 110 %	1 X 75 % = 75 %
Vice-Présidents L.5211-12, L.5216-4 et R.5216-1 du CGCT	15 X 44 % = 660 %	2 X 40 % = 80 % 13 X 30 % = 390 %
Conseillers communautaires délégués L 2123-24-1-III : indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire présidents et vice-présidents NB : impossibilité de cumul avec l'indemnité de fonction visée au II du même article (dans les cas où la communauté regroupe moins de 100 000 habitants).	Total enveloppe Président et Vice-Présidents = X %	0 X 0 = 0 %
TOTAL	770%	545%

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026__041**
Objet :	**Délibération 2026/041 portant fixation du taux des indemnités de l'exécutif**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026__041-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026__041-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_041.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026__041-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	319.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe41.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026__041-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	104 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h01min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h01min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h01min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h02min01s	Reçu par le MI le 2026-04-23